

Résumé

Séance du conseil du 3 juin 2019

Information

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que l'état de revenus et dépenses trimestriel ne pourra être déposé à cette étape, en raison de la vacance du poste de directeur du Service des finances et de l'administration.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2019 totalisant une somme de 866 131.03 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- Rapport et présentation du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe 2018

Adoption

- Congé sans solde - Coordinatrice aquatique
- Acceptation de la désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du RCI n° 2019-91 de la CMQ

Autorisation

- Résiliation de l'entente recherche, sauvetage et évacuation hors route
- Fête de Noël 2019
- Enseignes directionnelles - Pourvoirie de Lac-Beauport
- Permis et conformité au règlement 09-198 sur le PIIA – 11, chemin de la Cime

Autorisation de dépenses

- Formation en éthique et déontologie de Monsieur Lorne Trudel
- Frais pour prolongation de chantier au parc des Sentiers-du-Moulin

Autorisation de mandat

- Service de remplacement - Directeur du Service des finances et de l'administration
- Recherche de cadre - Directeur du Service des finances et de l'administration
- Vidange des boues - Usine de traitement des eaux usées
- Honoraires professionnels - Cadastre du chemin de l'Éclaircie
- Avis d'expropriation des lots 1 497 785, 1 497 778 et 6 122 624
- Contrat sécurité des parcs
- Soutien et analyse des demandes de permis

Autorisation de paiement

- Frais supplémentaires - Déneigement du stationnement du parc Le Saisonnier

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Autorisation protocole d'entente/événements

- Feux d'artifice du Camp Vol d'été de LEUCAN 2019 – les 25 juillet et 1^{er} août 2019 dans la zone communautaire
- MégaRelais Madame Labrisky 2019 – le 14 septembre 2019
- Événements - Club de Canoë-Kayak Lac-Beauport – régates régionale le 3 août et championnats québécois le 5 octobre au Club nautique

Autorisation de signature

- Entente intermunicipale relative pour la fourniture des services de sauvetage hors route par la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à la municipalité de Lac-Beauport

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

- Règlement amendant le Règlement n° 683 relatif au traitement des élus municipaux
- Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires
- Règlement sur la gestion contractuelle
- Règlement concernant la sécurité des clients et des participants d'activités commerciales, sportives, récréatives et événementielles sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport

Engagement

- Surveillant de plateau-concierge - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Personnel occasionnel et temporaire - Surveillant de plateaux - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Présentation et adoption

- Règlement général 702-01 - Règlement modifiant le Règlement n° 702 concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2019
- Règlement général 710 - Règlement fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 750 000 \$
- Règlement général 650-02 - Règlement modifiant le Règlement n° 650 définissant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport
- Règlement général 708 - Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- Règlement général 709 - Règlement décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de lots nécessaires aux activités du parc des Sentiers-du-Moulin
- Règlement d'urbanisme 09-195-05-02 - Règlement modifiant le Règlement de construction n° 09-195-05 aux fins d'ajuster les dispositions concernant la fondation des bâtiments accessoires
- Règlement d'urbanisme 09-196-06-09 - Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme n° 09-196-06 aux fins de préciser les tarifs des permis de construction pour la catégorie des bâtiments accessoires
- Règlement général - Règlement modifiant le Règlement n° 678 concernant la protection des plans d'eau